

Règlement du Rallye Historique des Belles de Mai 2019

ARTICLE I : GÉNÉRALITÉS

L'association «A110 & Compagnie» organise le 4 mai 2019, le Rallye Historique des Belles de Mai (RHBM).

Il s'agit d'une randonnée touristique pour voitures de collection et d'exception réalisée dans les Vosges-saônoises, sur le plateau des Mille Étangs et en région luronne.

Il y aura 3 catégories et dans les 3, vous devez être équipés soit d'un trip soit d'une application smartphone (il y en a des gratuites, genre « rallye tripmeter »), sous peine de vous gâcher la journée...

Catégorie Experts: la navigation en dehors des épreuves est à peu près la même qu'en amateur et nous avons mis suffisamment de repères dans les roadbooks pour que vous ne soyez pas perdu. Le rythme est plus soutenu et les épreuves (2 par roadbook) sont plus compliquées.

Catégorie Amateur: Moins d'épreuves, plus de balades, mais attention, cela reste de la navigation et un minimum de connaissances est requis(il y a des explication sur le site A110&Cie).

Catégorie Découverte : participants non corrigés et non classés (pour ceux qui veulent juste découvrir avec des explications dans le road-book. Vous serez mêlés aux autres participants et découvrirez l'ambiance « navigation » sans le stress ! Le choix de niveau devra être précisé sur la feuille d'inscription, dans la case prévue à cet effet.

Description de la manifestation :

Cette manifestation est un rallye de navigation avec roadbooks et contrôles de passages, qui permettra aux participants de découvrir la région tout en permettant aux passionnés de se rencontrer.

Pour les équipages désirant y participer, un prix récompensera le meilleur costume d'époque ou déguisement.

Si l'équipage est supérieur à 2 (sauf enfant -12 ans), une pénalité de 15 pts, sera déduite du total de fin de journée (plus de cerveaux, plus d'observation...).

ARTICLE 2 : PROGRAMME

. Ouverture des inscriptions : le 15 décembre 2018 avec priorité jusqu'au 22 décembre pour les participants des éditions précédentes.

. Clôture des inscriptions : lorsque le nombre voulu de participants (110) est atteint ou le 19 avril 2019.

Attention, suite à de trop nombreux désistements de dernière minute, les chèques seront encaissés le 19 avril 2019. En cas de désistement du 20 au 27 avril, si nous ne pouvons le remplacer en piochant dans la liste d'attente, 30 € seront retenus sur le remboursement de l'engagement. Passé cette date, même en cas de remplacement les 30 € seront retenus. En cas de force majeure, seuls les organisateurs décideront

s'il y a remboursement total ou pas. Le mot « engagement » porte bien son nom et doit être assumé et chacun doit comprendre les complications engendrées au niveau de la logistique par ces changements de dernière minute.

. Accueil des participants et vérifications techniques et administratives : le 4 mai à la salle du Sapeur à Lure (70) à partir de 6h30.

. Briefing : le 4 mai 2019 à 7h30.

. Départ du premier équipage : 8h

- Arrivée du dernier concurrent : aux alentours de 18h-18h30.

- Remise des prix et pot de clôture vers 19h30.

- Les équipages auront un roadbook pour le matin et un pour l'après-midi de 80 kms chacun en expert et de 100 km dans les 2 autres catégories. Vous devriez mettre entre 4h et 4h30 pour le parcourir. Cela équivaldra environ à une moyenne de 22 km/h. Par respect pour le bon déroulement de la manifestation et pour les autres concurrents, nous vous demandons d'essayer de respecter ces créneaux horaires.

- Tout véhicule non présenté aux vérifications administratives de 7h30 peut se voir refuser le départ.

ARTICLE 3 : VÉHICULES AUTORISÉS A PARTICIPER - CONFORMITÉ

Le but de cette manifestation est de partager la passion des véhicules d'exception et de collection.

Sont donc admissibles, les véhicules en parfait état d'origine ou restaurés, ayant un caractère de collection ou d'exception, à l'appréciation de l'organisateur.

Les véhicules modifiés (tuning) ne sont pas admis à cette manifestation.

Les véhicules non immatriculés ne sont pas admis.

Le nombre de véhicules acceptés à prendre le départ est de 110. Au cas où le rallye serait complet avant la date limite, une liste d'attente sera créée.

Les organisateurs fixent le nombre de participants et se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, non conforme au présent règlement ou non conforme aux normes administratives.

3.1 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du contrôle administratif, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire.

- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord.

- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette de contrôle technique en cours de validité, pour les véhicules y étant soumis.

3 .2 EXAMEN GÉNÉRAL DU VÉHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de toutes ces vérifications, les organisateurs peuvent refuser le départ du véhicule, ou en déclarer l'exclusion immédiate, sans qu'il puisse être réclamé de remboursement :

- Si celui-ci est jugé par eux, non conforme ou dangereux.

- Si l'aspect de présentation et la conformité ne correspondent pas à la déclaration portée sur l'engagement.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

IL NE S'AGIT EN AUCUN CAS D'UNE ÉPREUVE DE VITESSE.

Il s'agit d'un rassemblement sans horaire fixe, ni moyenne imposée. En aucun cas la randonnée ne donnera lieu à un classement basé sur une notion de vitesse, de moyenne imposée ou de chronométrage.

Les départs sont donnés de manière échelonnée, toutes les minutes, 2 par deux et les participants circulent non groupés, dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation routière.

4.1 PLAQUES - NUMÉROS - DÉPART

L'organisateur fournira à chaque véhicule, 2 plaques type rallye et un numéro qui devront être apposés visiblement à l'avant du véhicule, sans cacher, même partiellement, la plaque d'immatriculation.

L'ordre des départs est laissé à la discrétion de l'organisateur. Chaque équipage recevra au départ, un roadbook contenant une feuille de route où devront être notées les réponses dans les cases correspondantes . Toute réponse mal placée ou incomplète sera comptée fausse. Il peut y avoir des contrôles de passage à relever, des contrôles type «pince».

4.2 CIRCULATION — ASSISTANCE

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les véhicules verbalisés.

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence des organisateurs.

Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou autres devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

- Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il appartient au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation. Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents en complément du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

ARTICLE 7 : APPLICATIONS DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE

- Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT

8.1 Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

**A110 & compagnie
M. BRESSON Christian
2 bis chemin du Bourbier
70200 Vouhenans**

Le montant des droits d'engagement est fixé à 110 euros pour un véhicule et 2 inscrits.

Pour les membres adhérents à l'association ou désirant l'être, l'inscription est à 100 € pour un **équipage de 2 personnes adhérentes (donc 2 adhésions) ou 50 € pour une voiture , un conducteur, un adhérent.**

Cela comprend:

- Accueil avec thé, café, brioche, jus de fruits.
- 2 plaques rallye.
- 2 roadbooks.
- Apéritif + repas de midi avec boisson.
- Collation et remise des prix.
- Assurance obligatoire .

Une buvette sera à votre disposition. Repas supplémentaires possibles sur commande.

Renseignements complémentaires : a110etcompagnie@gmail.com et page Facebook A110etCie.

8.2 Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement total (engagement +repas) libellé à l'ordre de : A110 & Compagnie.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.